



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANCAMINE 2739

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ANCAMINE 2739

Numéro du produit 13793

UFI UFI: AU11-K0SE-6006-3K5U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées agent de durcissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence
national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 13793

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé
humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

ANCAMINE 2739

Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
UFI	UFI: AUY1-K0SE-6006-3K5U
Contient	2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED, 1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER, ALCOOL BENZYLIQUE, 3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE, DIÉTHYLÈNETRIAMINE

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED		50 - < 100%
Numéro CAS: 1173092-74-4	Numéro CE: 630-554-4	
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411		

ANCAMINE 2739

1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER			25 - < 50%
Numéro CAS: 84144-79-6	Numéro CE: 282-199-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120762088-49-XXXX	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			

ALCOOL BENZYLIQUE			1 - < 5%
Numéro CAS: 100-51-6	Numéro CE: 202-859-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319			

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE			3 - < 5%
Numéro CAS: 104-78-9	Numéro CE: 203-236-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119965402-39-XXXX	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 3 - H311 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317			

DIÉTHYLÈNETRIAMINE			0.1 - < 0.5%
Numéro CAS: 111-40-0	Numéro CE: 203-865-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473793-27-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

ANCAMINE 2739

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Continuer à rincer. Appliquez un pansement stérile. <NOTE TO PHYSICIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.> Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes. <NOTE TO PHYSICIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.>
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ANCAMINE 2739

Dangers particuliers	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO _x). Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Aldéhydes. Gaz ou vapeurs toxiques. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. (Acide nitrique (HNO ₃).)
<u>5.3. Conseils aux pompiers</u>	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ANCAMINE 2739

Précautions d'utilisations	Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à l'écart des produits suivants: Métaux actifs chimiquement. Acides - organiques. Acides minéraux. Sodium Hypochlorite Peroxydes. Oxydants puissants.
--------------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 ppm 4,3 mg/m³

D

D = Absorption de peau.

1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER (CAS: 84144-79-6)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.666 mg/kg Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.35 mg/m³
PNEC	Sol; 524 µg/kg Sédiments (eau de mer); 52.4 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; 0.66 mg/l Sédiments (eau douce); 524 µg/kg eau de mer; 0.017 µg/l eau douce; 0.17 µg/l

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

ANCAMINE 2739

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 110 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 22 mg/m ³
	Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.4 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 27 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg/jour
	Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour

PNEC	- eau douce; 1 mg/l
	- eau de mer; 0.1 mg/l
	- rejet intermittent; 2.3 mg/l
	- Sol; 0.456 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau douce); 5.27 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau de mer); 0.527 mg/kg p.c. /jour
	- Station d'épuration des eaux usées; 39 mg/l

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE (CAS: 104-78-9)

DNEL	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg/jour
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.16 mg/kg
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.8 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 24.7 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.29 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.34 mg/m ³
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.08 mg/kg

PNEC	- eau douce; 0.03 mg/l
	- eau de mer; 0.003 mg/l
	- rejet intermittent; 0.3 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.1115 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.01145 mg/kg
	- Sol; 0.0053 mg/kg

DIÉTHYLÈNETRIAMINE (CAS: 111-40-0)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
--	---------------------------------

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.4 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 92.1 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.87 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Effets locaux: 2.6 mg/m ³
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11.4 mg/kg/jour
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets locaux: 1.1 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 4.6 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 4.88 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Effets systémiques: 27.5 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme : 4.88 mg/kg/jour

ANCAMINE 2739

PNEC

- eau douce; 0.56 mg/l
- eau de mer; 0.056 mg/l
- Sédiments (eau douce); 1072 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 107.2 mg/kg
- STP; 6 mg/l
- rejet intermittent; 0.32 mg/l
- Sol; 7.97 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Néoprène. Alcool polyvinylique (PVA). Polychlorure de vinyle (PVC)

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Ammoniac.

ANCAMINE 2739

Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 12
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200°C @ 1013 hPa Valeur estimée.
Point d'éclair	> 100°C Valeur estimée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	< 0.01 mm Hg @ 21°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.0 Valeur estimée.
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	400 mPa s @ 25°C 400 mm ² /s @ 25°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
---------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Peroxydes. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Métaux actifs chimiquement. Acides - organiques. Acides minéraux. Sodium Hypochlorite Oxydants puissants.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
---------------------	---

ANCAMINE 2739

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x). Acide nitrique (HNO₃). Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Aldéhydes. Gaz ou vapeurs toxiques.
L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. (Acide nitrique (HNO₃).)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ ATE: > 300 - 2000 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 730,58

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ ATE: > 5000 mg/kg, Cutanée, Rat

ETA cutanée (mg/kg) 15.000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ ATE: > 100 mg/l, Inhalatoire, Vapeur,
CL₅₀ ATE: > 14 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard,

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 244,44

**ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l)** 46,64

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.
Corrosif pour la peau. tests in vitro

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

ANCAMINE 2739

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

Informations toxicologiques sur les composants

2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 500,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ 500 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

ANCAMINE 2739

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 1.000,0 mg/kg

Espèces Rat

ANCAMINE 2739

Indications (DL ₅₀ orale)	Nocif en cas d'ingestion. DL ₅₀ > 300 - 1000 mg/kg, Orale, Rat
ETA orale (mg/kg)	1.000,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Indications (DL ₅₀ cutanée)	DL ₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Rat
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL ₅₀ inhalation)	Pas de données de test particulières disponibles.
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée. Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant.
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.
Essais de génotoxicité - in vivo	Pas d'information disponible.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction - développement	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	

ANCAMINE 2739

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

ALCOOL BENZYLIQUE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.620,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1.620,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2.001,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 11,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 4.178,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 4.178,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Légèrement irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux. OECD 405

ANCAMINE 2739

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée - Cobaye: OECD 406 Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. OECD 474

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 200 mg/kg/jour, Orale, Souris OECD 453 NOAEL > 400 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat OECD 451 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité - NOAEL 1072 mg/kg p.c. /jour, Inhalatoire, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 400 mg/kg, Orale, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Nocif par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Nausées, vomissements. Diarrhée. Mal de tête. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une perte de conscience.

Contact cutané Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ 500 - 830 mg/kg, Orale, Rat Valeur estimée.

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 525,0

ANCAMINE 2739

Espèces	Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée)	Toxique par contact avec la peau. DL ₅₀ 300 mg/kg, Orale, Rat
ETA cutanée (mg/kg)	525,0
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL₅₀ inhalation)	Pas de données de test particulières disponibles.
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.
Essais de génotoxicité - in vivo	Pas d'information disponible.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction - développement	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Aucune information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

ANCAMINE 2739

Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Toxique par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.620,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ > 1550 mg/kg, Orale, Rat, Mâle

ETA orale (mg/kg) 1.620,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1.045,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) Nocif par contact avec la peau.
DL₅₀ 1045 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1.045,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 0,07

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Mortel par inhalation.
CL₅₀ 0.07 mg/l, 4 heure, Poussières/brouillard Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 0,07

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

ANCAMINE 2739

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Mortel par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion. Irritante. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Vertiges. Nausées, vomissements. Provoque des brûlures.

Contact cutané Provoque des brûlures. Nocif par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL BENZYLIQUE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

ANCAMINE 2739

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.
--------------------	---

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.
--------------------	---

12.1. Toxicité

Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------	---

Informations écologiques sur les composants

2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED

Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------	---

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heure: 282.69 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heure: 11.487 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heure: 0.56 mg/l, Algues d'eau douce Raphidocelis subcapitata OECD 201 CE ₅₀ , 72 heure: 2.7662 mg/l, Algues d'eau douce Raphidocelis subcapitata OECD 201 Chronic, NOEC, 72 heure: 0.26 mg/l, Algues d'eau douce Raphidocelis subcapitata OECD 201 Chronic, NOEC, 72 heure: 0.445 mg/l, Algues d'eau douce Raphidocelis subcapitata OECD 201

1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER

Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------	---

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
---------------------------	-------------------------------

ANCAMINE 2739

Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: >100 mg/l, Poissons NOEC, 96 heure: 0.66 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 14 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EC10, 72 hours: 0.046 mg/l, Algues OECD 201 ErC50, 72 heure: 0.17 mg/l, Algues OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 3 heure: 66 mg/l, Boues activées
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
NOEC	0.01 < NOEC ≤ 0.1
Dégradabilité	Non rapidement dégradable
Facteur M (chronique)	1

ALCOOL BENZYLIQUE

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 460 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) OECD 203 CL ₅₀ , 96 heure: 10 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 230 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 heures: 770 mg/l, Algues NOEC, 72 heures: 310 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	Cl ₅₀ , 49 heures: 2100 mg/l, Boues activées
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 51 mg/l, Daphnia magna

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 146.6 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 51.8 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 100-150 mg/l, Scenedesmus subspicatus

ANCAMINE 2739

Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₂₀ , 30 minutes: >1000 mg/l, Boues activées
	CE ₅₀ , 180 minutes: ~552 mg/l, Boues activées
	OECD 209

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 430 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 32 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI ₅₀ , 72 hours: 1164 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 28 jours: >10 mg/l, Poissons
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 5.6 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED

Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.
---------------------------------	--

1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 0%: 28 jour

ALCOOL BENZYLIQUE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 92 - 96%: 14 jours OECD 301C - Dégradation 95 - 97%: 21 jours OECD 301A

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
---------------------------------	--

ANCAMINE 2739

Biodégradation - Dégradation 90 - 100%: 28 jours
OECD 301A

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 87%: 21 jours
OECD 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Kow: 2.2

1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

ALCOOL BENZYLIQUE

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : Log Kow 1.10

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Kow: 0.36

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: 0.3 - 6.3,

Coefficient de partage log Kow: 1.3

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ANCAMINE 2739**2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED**

Mobilité Aucune information disponible.

1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER

Mobilité Aucune information disponible.

ALCOOL BENZYLIQUE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface 39 mN/m @ 20°C OECD 115

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE

Mobilité Aucune information disponible.

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ALCOOL BENZYLIQUE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ANCAMINE 2739

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

Informations écologiques sur les composants

2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

ALCOOL BENZYLIQUE

Autres effets néfastes Inconnu.

3-(DIÉTHYLAMINO)PROPYLAMINE

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2735
N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735
N° ONU (ADN)	2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED, 1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER)
Nom d'expédition (IMDG)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED, 1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER)

ANCAMINE 2739

Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED, 1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER)
Nom d'expédition (ADN)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 2-PROPENENITRILE, REACTION PRODUCTS WITH ETHYLENEDIAMINE, HYDROGENATED, REACTION PRODUCTS WITH BENZALDEHYDE, DIETHYLENETRIAMINE AND TRIETHYLENETETRAMINE, HYDROGENATED, 1,2-ETHANEDIAMINE, N-(2-AMINOETHYL)-, REACTION PRODUCTS WITH GLYCIDYL TOLYL ETHER)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80

ANCAMINE 2739

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ANCAMINE 2739

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4 - H302: Méthode par le calcul. Skin Corr. 1C - H314: Sur la base de résultats de test. Eye Dam. 1 - H318: Sur la base de résultats de test. Skin Sens. 1 - H317: Sur la base de résultats de test. Aquatic Acute 1 - H400: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 1 - H410: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

27-05-22

ANCAMINE 2739

Numéro de version	3.001
Remplace la date	28-09-21
Numéro de FDS	13793
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.